



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 09 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Delphine BERTHELOT

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2025-10-38 : TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de procéder aux créations des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 Dépenses afférentes au personnel de ses budgets annexes.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2025-10-39 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ LOCATION DE LONGUE DURÉE DE VÉHICULES POUR LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN - DEUX VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ÉQUIPÉS D'UNE CELLULE FRIGORIFIQUE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la modification n°1 au contrat n°2020-001 pour la location longue durée de deux véhicules utilitaires légers équipés d'une cellule frigorifique pour le CCAS de la ville de Saint-Herblain.
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°1 au contrat 2020-001 notifié le 10 mars 2020.

> DÉLIBÉRATION N° 2025-10-40 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ DE LOCATION LONGUE DURÉE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER D'OCCASION ÉQUIPÉ D'UNE CELLULE RAPPORTÉE FRIGORIFIQUE POUR LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la modification n°1 au contrat n°2022-001 pour la location longue durée d'un véhicule utilitaire léger équipé d'une cellule frigorifique pour le CCAS de la ville de Saint-Herblain.
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°1 au contrat 2022-001 notifié le 01 juin 2022.
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

> DÉLIBÉRATION N° 2025-10-41 : PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE / ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'AFEV de 5 000 € au titre de l'année 2025-2026,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer,
- de charger Monsieur le Président ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la convention

> DÉLIBÉRATION N° 2025-10-42 : PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LOIRE-ATLANTIQUE : AVENANT A LA CONVENTION « MON COMPTE PARTENAIRE » ET ADOPTION D'UN PROTOCOLE TECHNIQUE DE PARTENARIAT

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'accès à « *Mon compte partenaire* », entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer le protocole technique de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, annexé à la présente délibération.
- de charger Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> DÉLIBÉRATION N° 2025-10-43 : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DE SANTÉ DES NANTAIS ET HERBLINOIS - APPEL A PARTENARIAT « COMPLÉMENTAIRE SANTÉ » - APPROBATION

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le lancement d'un nouvel appel à partenariat « Favoriser l'accès aux droits de santé des nantais et herblinois »,

- d'approuver le règlement de participation à l'appel à partenariat « Favoriser l'accès aux droits de santé des nantais et herblinois »,
- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention de groupement de l'appel à partenariat « Favoriser l'accès aux droits de santé des nantais et herblinois »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> DÉLIBÉRATION N° 2025-10-44 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C.) SENIORS INDRE SAINT-HERBLAIN – 2025-2026

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement de la convention relative aux modalités de fonctionnement du C.L.I.C. Seniors entre les Centres Communaux d'Action Sociale d'Indre et de Saint-Herblain ;
- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de fonctionnement du C.L.I.C. Seniors Indre / Saint-Herblain.

Publié le 17/10/2025